Accusé de réception en préfecture
074-217401330-20261002-2026-15-DE
Date de télétransmission : 22/10/2026
Date de réception préfecture : 22/10/2026

VILLE DE GAILLARD

74240

- - -

ATTRIBUTION SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

2026.15

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- - - -

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE DEUX OCTOBRE
Le Conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle Eugène COLLOMB, sous la présidence de Mme Isabelle VINCENT.

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation du Conseil d'administration : 25 Septembre 2026

Etaient présents : Mme VINCENT, Vice – Présidente
Mmes. BASTIAN, GALY, KAMANDA
MM. COCHINAIRE, FOURNIER, PERILLON

Etaient absents représentés : Procuration de M. BLOUIN à Mme VINCENT
Procuration de Mme ESTERMANN à Mme GALY

Etaient absents excusés : Mmes BOCCARD, HOMINAL

Secrétaire de séance : Mme Martine GALY

VU l'article 2311-7 du Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code de l'Action sociale et des familles ;
VU la délibération 2026-07 du 22 avril 2026 portant budget primitif 2026 du CCAS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ARTICLE 1 – DECIDE D'ATTRIBUER les subventions suivantes aux associations :

	Subventions 2026
ENTRAID' ADDICT 74	1 200 €
ALFAA-GHS	1 500 €
OPERATION NEZ ROUGE	300 €
TOTAL	3 000 €

ARTICLE 2 – AUTORISE le Président à effectuer toutes les opérations afférentes à cette délibération.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex – Tél : 04.76.42.90.00 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télé recours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
074-217401330-20261002-2026-15-DE
Date de télétransmission : 22/10/2026
Date de réception préfecture : 22/10/2026

FAIT et DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus

Le Président,
Antoine BLOUIN

La Secrétaire de Séance,
Martine GALY

C.C.A.S. DE GAILLARD
74240

Délibération devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture le : 22/10/2026

de sa mise en ligne le : 23/10/2026